

**Formulaire pour demande d'autorisation d'abattage,
taille, élagage****Affichage au pilier public***A remplir par l'administration communale*

Date

01/09/2026 au 01/10/2026

Objet de la demande*A remplir par le demandeur*

Propriétaire

PPE La Métairie 7

Demandeur

PPE La Métairie 7, p.a. Misa management immobilier SA

Adresse

Avenue de Rosemont 2

Parcelle N° 1498

Type de demande

☐ Abattage☐ Elagage☐ TailleVégétation
concernée☒ Arbre isolé☐ Haie☐ Groupe d'arbres / bosquets

Arbre classé

☐ Oui → N°

(voir plan de classement des arbres)

☒ Non

Essence(s)

Pin

Diamètre(s) du tronc

85 cm + 69 cm

Hauteur(s) :

Etat sanitaire

Sec

Motif de l'abattage /
élagage / taille

A la suite de la visite de M. Vernez, de la Ville de Pully, il a pu constaté la présence d'un chêne vert poussant au milieu du pin.

Afin de permettre son développement, il préconise l'abattage du pin pour laisser suffisamment de place au chêne vert.

Propriétaire / Gérance / Administrateur de la PPE

Prénom Achille Nom Stoikos
Adresse p.a. Misa management immobilier SA, Av. de Rosemont 2, 1001 Lausanne
Téléphone 021 310 08 60
Adresse e-mail ppe@misa-gerance.ch

Entreprise mandatée pour les travaux

A remplir obligatoirement pour les demandes d'égavage

Prénom - Nom -
Société S. & F. Cannistra
Adresse Boulevard de la Forêt 67, 1009 Pully
Téléphone 079 503 34 70
Adresse e-mail -

Compensation prévue

A remplir obligatoirement pour les demandes d'abattage

Nombre d'arbre(s) _____
Essence(s) _____
Se référer à la liste des essences acceptées disponible sur le site internet

Une fois les plantations compensatoires effectuées, la DUE devra être avisée afin de contrôler la conformité des plantations sur place.

En signant cette demande, le requérant atteste avoir pris connaissance du Règlement sur la protection des arbres et du plan de classement de la Ville de Pully.

La demande inclut qu'une personne de notre Direction soit autorisée à inspecter l'objet de la demande sur site.

Conformément à l'article 5 du règlement communal sur les émoluments administratifs, entré en vigueur le 21 août 2025, une taxe fixe de CHF 300.00 par dossier est perçue pour le traitement des demandes d'autorisation de dérogation d'abattage.

Le présent formulaire sera affiché sur le site internet ainsi qu'au pilier public.

Documents à joindre à la demande* : --> Déjà en possession de M. Vernez

- ☐ Croquis ou le plan de l'emplacement de l'arbre actuel
- ☐ Photos de l'arbre actuel
- ☐ Croquis ou plan de(s) compensation(s)

*En cas de transmission incomplète du formulaire, celui-ci ne sera pas pris en compte

Lieu et date Lausanne 24.08.2026 Signature _____



MISA
Case postale 1089
1001 Lausanne
Tél +41 21 721 37 00 - due@pully.ch
www.pully.ch